

D. LA POLITIQUE GLOBALE DE SAUVEGARDE ET D'ANIMATION.

1°) L'AIDE SPECIALE RURALE :

Pour remédier à la situation inquiétante des petits cantons ruraux, une "aide spéciale rurale" vient d'être créée, pour aider les cantons de moins de 20 habitants au km², et ayant perdu une population importante de 1968 à 1976. En effet, l'examen approfondi du dernier recensement a fait apparaître que certains cantons avaient atteint un seuil de déclin démographique tel que, faute de nouvelles formes d'aides à l'industrialisation mieux adaptées, rien n'arrêterait plus leur dévitalisation.

De manière à maintenir en vie les entreprises existantes et à attirer de petites unités économiques adaptées aux conditions locales, "l'aide spéciale rurale" a été instituée par décret du 24 août 1976, en faveur des entreprises ayant une activité industrielle, tertiaire, commerciale, touristique ou hôtelière qui créent des emplois nouveaux et permanents dans certaines communes dont la situation démographique est difficile.

2°) LES PRIMES :

Pour faciliter l'installation en milieu rural d'actifs, les chefs d'entreprises peuvent demander à bénéficier de différentes primes (primes de développement régional, d'incitation à la création d'emplois, de développement artisanal...)

Mais si la politique globale de sauvegarde et d'animation (développement agricole et forestier, emplois industriels et tertiaires, aide aux petites villes, création d'emplois féminins...) essaie de remédier au dépeuplement de la zone rurale, il est impossible malgré tout qu'elle puisse toucher des petites communes comme la nôtre. Les petites centres urbains et les agglomérations en bénéficieront certes, mais SAINT-AUGUSTIN et ses voisines poursuivront un mouvement de décadence

qui semble bien irréversible pour le moment.

De ce fait, l'avenir apparaît fortement compromis pour notre commune. Emigration faute d'industrie, émigration faute de diversification dans les emplois, émigration à cause d'une agriculture peu rentable et cependant exclusive, voilà les motifs graves de l'échec progressif de SAINT-AUGUSTIN.

L'équipement et le développement d'une commune dépendent à la fois de son budget et des hommes qui le préparent et le votent. En effet, il est proposé par le Maire, validé par le Conseil Municipal et approuvé par le Préfet. Suivant les idées des hommes qui sont à la tête de la commune, celle-ci bénéficie de plus ou moins de vitalité.

En principe général, la commune de SAINT-AUGUSTIN n'est partie, pour l'acquisition de travaux importants, de la présidence et de l'influence de Jacques CHIRAC, qui lui accorde avec facilité de nombreuses subventions.

Dans quelle mesure voit-on dans ce chapitre l'état de budget de SAINT-AUGUSTIN et son évolution depuis 5 ans; les travaux réalisés dans la commune et leur utilité. Enfin, la conclusion démontrera l'endettement de SAINT-AUGUSTIN qui est à l'origine aussi de sa faiblesse. Note cependant, il est peut-être utile de dire quelques mots sur la composition du Conseil Municipal, qui est le fondement de base de tout ce qui se passe dans la localité.

A. COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal se compose de douze membres plus le Maire. Le moyen âge est de 45 ans, le plus âgé des conseillers ayant 70 ans et le plus jeune 35 ans. Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées, avec

- CHAPITRE III -

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

L'équipement et le développement d'une commune dépendent à la fois de son budget et des hommes qui le préparent et le votent. En effet, il est proposé par le Maire, voté par le Conseil Municipal et approuvé par le Préfet. Suivant les idées des hommes qui sont à la tête de la commune, celle-ci bénéficie de plus ou moins de vitalité.

Ce principe général exclu, la commune de SAINT-AUGUSTIN tire parti, pour l'exécution de travaux importants, de la proximité et de l'influence de Jacques CHIRAC, qui lui accorde avec facilité de nombreuses subventions.

Nous allons donc voir dans ce chapitre l'étude du budget de SAINT-AUGUSTIN et son évolution depuis 3 ans; les travaux réalisés dans la commune et leur utilité. Enfin, la conclusion démontrera l'endettement de SAINT-AUGUSTIN qui est à l'origine aussi de sa faiblesse. Mais auparavant, il est peut-être utile de dire quelques mots sur la composition du Conseil Municipal, qui est le fondement de base de tout ce qui se passe dans la localité.

A. COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal se compose de douze membres plus le Maire. La moyenne d'âge est de 48 ans, le plus âgé des conseillers ayant 70 ans et le plus jeune 29 ans. Toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées, avec

pendant une majorité d'agriculteurs (5). Sont conseillers également des commerçants et artisans, des retraités, un technicien forestier, un magistrat et une employée de bureau. L'éventail professionnel est donc large.

Equilibrés aussi sont les groupes représentant les deux partis politiques présents dans le Conseil : 7 membres de tendance "gouvernement", 6 membres de tendance Socialistes.

Il faut remarquer cependant que lors des élections, les hommes sont élus plus pour leurs qualités et leur valeur personnelles que pour leur appartenance politique. On choisit le conseiller, connaissant son passé, sa valeur professionnelle, son caractère etc... Bien sûr, ce système n'est possible que dans les petites communes où tout le monde se connaît parfaitement. Pourtant, ce n'est pas toujours la meilleure solution. En effet des hommes aux qualités incontestables se révèlent quelquefois mauvais conseillers, car leur influence dans les réunions est nulle. Ainsi, certains membres du Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN ne formulent jamais d'opinions ni n'émettent d'idées, et montrent de ce fait peu de dynamisme. Ils marquent les réunions uniquement par leur présence et se contentent d'approuver les décisions proposées. Ceci est quand même regrettable puisque l'avenir et le développement d'une commune dépendent directement des projets adoptés par le Conseil.

A noter aussi qu'il est parfois difficile de trouver un nombre suffisant de candidats aux élections municipales, du fait de l'effectif peu élevé de la population. Ce problème se posera certainement au mois de mars 1977, à l'occasion du renouvellement des mandats municipaux.

B. L'ETUDE DU BUDGET.

Le budget qui doit être en équilibre (balancement exacte des recettes et des dépenses) comporte deux sections:

- La section de fonctionnement (tout ce qui concerne le fonctionnement des services municipaux : frais de personnel, de chauffage, d'éclairage, d'entretien, d'administration et de gestion générales...)

- La section d'investissement (travaux nouveaux ou d'entretien, acquisitions foncières, achats de matériel...)

Voici pour les budgets primitifs 1973 - 1974 - 1975 les sommes attribuées à chaque section :

- 1973 - Section fonctionnement : 337.240,13 F

Section investissement : 372.057,03 F

- 1974 - Section fonctionnement : 248.608,03 F

Section investissement : 54.567,51 F

- 1975 - Section fonctionnement : 288.594,69 F

Section investissement : 277.769,15 F

1°) LA SECTION FONCTIONNEMENT :

Elle augmente chaque année à cause même de l'augmentation du coût de la vie et des salaires. Si on l'étudie de plus près, chacune des catégories qui la compose (subventions, travaux extérieurs, impôts indirects...) aussi bien du côté recettes que du côté dépenses, se voit attribuer une somme supérieure à celle de l'année précédente.

2°) LA SECTION INVESTISSEMENT :

L'argent dépensé de la section investissement sert à effectuer les gros travaux communaux et à rembourser les emprunts. Pour SAINT-AUGUSTIN, on remarque de suite l'importance de cette section "investissement", le plus souvent supérieure (1973) ou sensiblement égale (1975) à la section fonctionnement. Bien que là encore, au départ, recettes et dépenses doivent être rigoureusement équilibrées, l'importance

de sommes consacrées s'explique par l'exécution de travaux, (réparations ou constructions).

- Ainsi en 1973, les dépenses ont été affectées aux remboursements d'emprunts, mais surtout à l'aménagement du lotissement communal, du foyer socio-éducatif, et à de grosses réparations sur les chemins (la plus forte part des sommes était réservée au lotissement et au foyer = 333.000,00 F sur 372.057,00 F).

Subventions pour l'équipement du foyer (74.792F), prélèvement sur les recettes ordinaires (87.850F) et produits de l'emprunt pour le lotissement et les chemins (175.000F), telles ont été les principales recettes recueillies par la commune, dans la section investissement.

- La faible somme consacrée, en 1974, au budget "Investissement", s'explique par l'absence totale de gros travaux ou d'achats importants. Les 16 remboursements d'emprunts en cours totalisent à eux seuls l'argent des dépenses. Quant à celui des recettes, il est représenté surtout par les prélèvements sur les recettes ordinaires (52.255F), des recouvrements de créances (1.415F), et une petite part de subventions pour l'équipement. (896F).

- 1975 est une année de travaux importants, qui expliquent à nouveau l'augmentation énorme de la Section investissement par rapport à 1974. En effet, la deuxième partie de l'assainissement de la commune débute et elle représente dans les dépenses 210.000 F sur 277.769 F. Le reste se répartit entre les remboursements d'emprunts (66.495F) et l'acquisition de matériel et d'outillage (1.275F).

On retrouve dans les recettes un maximum d'argent consacré à l'assainissement : subventions d'équipement (102.056F) et produits de l'emprunt (112.000F) soit 214.056F sur 277.769F.

Ainsi, l'étude approfondie du budget communal nous montre l'importance des travaux réalisés à SAINT-AUGUSTIN, et les sommes énormes qui leur sont attribuées. Nous allons donc voir maintenant, un peu plus dans le détail, quels sont ces travaux et dans quelle mesure ils semblent plus ou moins indispensables.

C. LES TRAVAUX EXECUTES A SAINT-AUGUSTIN.

1°) LISTE CHRONOLOGIQUE DES GRANDES REALISATIONS :

Les premiers travaux importants dans l'équipement de la commune sont relativement anciens puisqu'ils remontent aux années 1960. C'était surtout des constructions d'édifices publics tels que le bureau de poste (1960) ou du presbytère (1962), ou des aménagements qu'il apparaissait utile de faire. En 1962 également, a été aménagé le champ de foire, qui devient indispensable vu l'importance des foires à SAINT-AUGUSTIN. Ainsi ont été créés :

- Un marché couvert pour les veaux ;
- Deux quais avec couloirs de décharge et d'embarquement pour les porcs ;
- Des loges à porcs ;
- Deux bascules ;
- Un parking de stationnement situé entre les routes d'Uzerche et de Tulle, sur lequel s'installent, les jours de foire, des forains exposant du matériel agricole et vendant des produits vétérinaires.
- A proximité, un bureau à succursale du Crédit Agricole de Corrèze, a été construit. Il fonctionne les jours de foire et une permanence s'y tient tous les mercredi matin.

Les travaux des toutes premières années de 1960 ont été consacrés au désenclavement des villages par :

- L'aménagement des chemins ruraux ; c'est-à-dire, leur goudronnage, qui s'est poursuivi de 1962 à 1972. Ces réalisations ont coûté très cher à la commune qui a fait des emprunts (exemple : 1969 = 41.000 F à la Caisse des Dépôts et Consignations). Maintenant, toutes les petites routes conduisant aux villages sont carrossables.

- L'alimentation en eau potable (ABP) : L'adduction d'eau a été réalisée d'abord au bourg en 1950, puis dans les villages. Les premiers touchés ont été Le Tourondel, Roumillac, Mazinges... et les derniers desservis en 1972 : Le Mas et Sarlat.

- La pose du téléphone : Les premières demandes de poste d'abonnement public dans les villages ont été faites en 1962. Toutes les installations se sont réalisées entre 1964 et 1968.

A la suite de ces travaux, il y a eu un temps mort dans l'équipement de la commune. Si l'on excepte la création du terrain dit "de camping" en 1966 où l'eau a été amenée en 1968, et qui se réduit à un emplacement de terre battue et d'herbe (d'ailleurs, à quoi et à qui servirait un camping si modeste soit-il ?), la fin des années 60, n'est marquée que par le projet d'agrandissement du cimetière qui se conçoit fort bien par la mortalité élevée dans la commune. A la suite de l'acquisition du terrain en 1967, les travaux ont débuté en 1971 et se sont achevés en 1974.

Pendant que se finissaient les réalisations indispensables liées à l'amélioration des conditions de vie dans les villages, de nouvelles idées mûrissaient. Grâce encore une fois à l'influence de Jacques CHIRAC, les subventions départementales et de l'état, pour de nouveaux travaux ne posaient pas de problème particulier. Les habitants de SAINT-AUGUSTIN sont les premiers à déclarer quand ils parlent de l'assainissement, du foyer socio-éducatif, ou du lotissement : "ça, c'est



LE LOTISSEMENT.

grâce à CHIRAC."

En 1970, la mode étant aux lotissements communaux, (plusieurs petites communes en ayant fait construire un : Corrèze, Eyreïn...), un projet de création fut lancé par le Conseil Municipal. Le terrain de 30.000 m² environ, est cédé par un propriétaire de "La Garenne" (lieu-dit à la sortie du bourg, sur la route de Beaumont) pour la somme de 40.000 F. L'argent est donc emprunté à la CRCA (Caisse Régionale du Crédit Agricole). En 1972, le lotissement de 17 lots est déclaré d'utilité publique. La viabilité est complète (eau, électricité, égouts, trottoirs et route d'accès fixée à 7 mètres de large). Le prix de vente de chaque lot est fixé à 16.500 F, quelque soit sa surface (de 900 m² à 2000m²), à cause de la dénivelité du terrain.

Le financement du lotissement, qui coûte très cher à la commune s'est effectué à l'aide des fonds suivants :

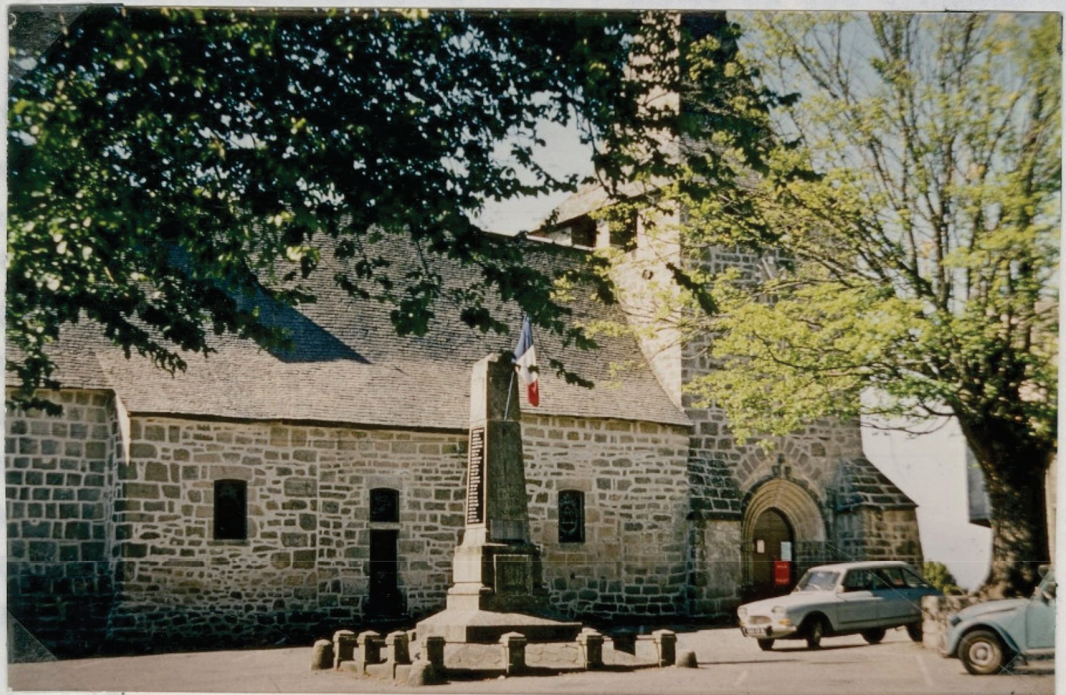
- Emprunt au Crédit Agricole : 100.000 F
- Prêt d'un particulier : 40.000 F
- Vente des 2 premiers lots : 33.000 F

Comme on pouvait s'y attendre, le lotissement communal est un échec : en 4 ans, seulement 5 lots ont été vendus, et deux vont peut-être y être.

Pour l'instant, 3 maisons s'élèvent à l'emplacement du lotissement (voir photo ci-contre). La réalisation ne s'avérerait donc guère utile du fait de la diminution constante de la population. Et puis, qui donc pourrait venir s'établir définitivement à SAINT-AUGUSTIN ? Des retraités, certes. Mais qui possèdent déjà une maison pour la grande majorité d'entre eux. On peut penser à certaines personnes mutées à SAINT-AUGUSTIN pour leur travail : seulement celles-ci, n'espérant pas rester définitivement dans la commune, préfèrent chercher un "chez-soi" en location plutôt que de faire construire. Alors, le lotissement n'apparaît pas très rentable et représente une bien grosse dépense pour l'avenir qui lui est réservé.



LE FOYER RURAL.



L'ÉGLISE.

Une autre réalisation, celle du Foyer Rural, n'était pas non plus très indispensable. Mais la commune tentée par les subventions, s'est laissée fléchir et le Foyer était en prévision depuis un bon nombre d'années déjà. Le début de la construction remonte à 1973 : elle s'est achevée en 1975. Bien sûr, le local est un lieu de rendez-vous pour les jeunes le dimanche matin notamment, où se déroulent en même temps les prêts de la bibliothèque; bien évidemment quelques réunions, quelques repas, et quelques balay ont lieu, mais les activités socio-culturelles ne revêtaient pas à SAINT-AUGUSTIN une importance telle, pour qu'une Salle des Fêtes soit édifiée. Là encore, la construction n'apparaît pas très rentable, en raison de sa faible utilisation. Quelques communes limitrophes peuvent la louer pour une soirée, surtout pour des bals ou des réunions. Mais il semble que le Conseil Municipal n'ait pas pris en considération le déclin démographique de SAINT-AUGUSTIN et le faible nombre de jeunes. De plus, parmi ceux-ci, beaucoup préfèrent leur voiture ou leur vélomoteur, aux réunions du Foyer. En tous cas, aucune activité n'est entreprise par eux à l'intérieur du Foyer.

En 1972 et 1973, deux autres réalisations ont été mises à exécution :

- La restauration de l'église dont le clocher est classé. La demande des subventions a été adressée aux affaires culturelles, dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine architectural corrézien. Les subventions se répartissent comme suit :

- 50% fournis par le département,
- 25% fournis par les Affaires Culturelles ;
- 25% fournis par la Commune.

A noter aussi que la place du bourg est classée.

- L'assainissement du bourg : il semble que ce genre de travaux soit indispensable à court et moyen terme.

Mais une fois encore, si l'on tient compte de la diminution de la population, à qui servira-t-il dans un avenir plus lointain ?

L'assainissement se réalise en trois tranches, dont deux sont terminées. Les premières demandes ont été effectuées en 1972. Deux ans plus tard, les immeubles autour de la place ont été les premiers à bénéficier du "tout-à-l'égout". Cette année, la deuxième tranche a été achevée : elle concerne une partie des habitations le long des routes de Chaumeil et de Corrèze. La dernière tranche des travaux devrait s'effectuer dans deux ans.

L'assainissement de la seconde tranche a été subventionné par l'Etat (54.000F) et par le département (43.200F).

Ainsi, par l'exécution de ces travaux importants parmi lesquels certains s'avèrent inutiles (notamment Foyer et lotissement), notre commune est en déficit. La dette s'élevait au 1er janvier 1975 à 944.420 F et concernait le remboursement effectué pour toutes ces grandes réalisations (aménagement de foirail, lotissement, voirie, assainissement, cimetière, réparation des écoles...) SAINT-AUGUSTIN apparaît même comme la commune la plus endettée du canton, avec sa rivale Eyreïn située sur la RN 89.

Le tableau de la page suivante, réalisé à partir de documents trouvés à la Perception de Corrèze, nous indique avec différents ratios, l'endettement de SAINT-AUGUSTIN :

Libellé:ratios	Limousin	Corrèze Département	Chaumetl	Meyrignac	Orliac	Corrèze Commune	SAINT-AUGUSTIN
01	922,15	1 128,80	1 356,74	723,26	1501,95	1 471,87	1 910,58
02	0,26	0,32	0,33	0,09	0,36	0,35	0,47
03	327,94	292,25	330,10	649,46	357,37	309,04	448,84
04	76,73	78,28	116,55	64,48	142,39	106,13	106,05

Légende des ratios

- DETTE PAR HABITANT : Dette à long et moyen terme montrant l'endettement par habitant.

- ANNUITES DE LA DETTE ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT à long et moyen terme: c'est l'importance de la charge de la dette, en capital et intérêt par rapport aux recettes de fonctionnement.

- DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR HABITANT : c'est le montant des dépenses d'équipement par habitant.

- EFFORT FISCAL PAR HABITANT : il représente le montant des impôts sur les ménages. C'est le montant par habitant des impôts directs locaux perçus sur les ménages, à l'exclusion des impôts perçus sur les activités économiques.

Les ratios sont ceux basés sur des communes inférieures ou égales à 700 habitants, calculés sur la population de 1968.

Les chiffres du tableau sont ceux de l'année 1974.

Effectivement, nous remarquons que toutes les ratios établies par habitant, sont pour SAINT-AUGUSTIN, les plus élevées. Un autre fait très important est à noter : l'évolution depuis 1971 de ces différents ratios montre l'endettement de plus en plus lourd supporté par notre commune. Or, les habitants continuant à diminuer, ceux qui resteront, devront payer des impôts de plus en plus élevés. Dans cette situation délicate, il est bon de s'interroger sur l'avenir de SAINT-AUGUSTIN et l'utilité de certains travaux...

Pour l'instant, SAINT-AUGUSTIN, ne vit qu'un peu pendant les trois mois d'été, avec le passage des touristes. La période reste à l'écart des grands centres et se situe hors de la "saison", la clientèle de passage n'est pas abondante. En revanche, l'été, les hôtels qui ne fonctionnent qu'à cette époque de l'année, sont pleins, SAINT-AUGUSTIN bénéficie du passage des touristes au moment où ils se dirigent vers d'autres localités très touristiques, comme celles qui se trouvent au nord-ouest de la commune, dans le département de la Gironde. Non entendu, l'été, la capacité d'accueil touristique se situe largement au-dessus de la capacité d'accueil de la commune. Il est évident que certains des équipements existants ne sont pas adaptés à la situation de "saison". Une partie de ces équipements ne sont pas adaptés à la situation de "saison".

Les possibilités d'accueil au moment de la saison estivale sont donc limitées, et la clientèle se situe au-dessus de la capacité d'accueil de la commune. Une partie de ces équipements ne sont pas adaptés à la situation de "saison".

- CONCLUSION GENERALE -

SAINT-AUGUSTIN, devant toutes les faiblesses qu'elle a à contrer, n'a pas devant elle un avenir brillant. Et rien ne saurait indiquer un changement miracle dans les années qui viennent. On en vient à souhaiter que cela n'aille pas plus mal, qu'un jour ou l'autre la région retrouve une nouvelle jeunesse, et qu'à l'heure du prochain recensement, ils soient encore assez nombreux, les habitants ! On cherche toujours la solution pour retenir les hommes, les femmes, les jeunes surtout, attachés bien plus que certains le pensent à leur commune.

Pour l'instant, **SAINT-AUGUSTIN**, ne "vit" qu'un peu pendant les trois mois d'été, avec le passage des touristes. La région reste à l'écart des grands axes routiers et en dehors de la "saison", la clientèle de passage n'est pas abondante. En revanche, l'été, les hôtels qui ne fonctionnent qu'à cette époque-là de l'année, sont pleins. **SAINT-AUGUSTIN** bénéficie du passage des touristes se rendant aux **Monédières** et à **Chaumeil**, petite localité très touristique, rendue célèbre par la présence du troubadour accordéoniste, **Jean SEGUREL**. Bien entendu, l'été, la capacité d'accueil touristique se révèle largement suffisante ; les deux petits hôtels de la commune d'un total de douze chambres sont complets, de même que les locations en "meublés". Une colonie de vacances de 150 places occupe en juillet et août les bâtiments du château de **Beysac**.

Les possibilités d'un tourisme accru seraient réalisables dans cette région, où la clientèle est faite de citadins recherchant le calme, le repos, la verdure. Mais un effort d'équipement hôtelier serait souhaitable, mais hélas rentable que les 3 mois d'été.

Aussi, l'avenir à court terme de SAINT-AUGUSTIN
s'appuie sur les aspects économiques suivants : production des
fromages de lait de qualité ; reboisement permettant de revaloriser
des étendues totalement improductives ; possibilité d'extraction
de l'uranium. Les chances de revitalisation de la commune
sont faibles : alors, que sera devenue SAINT-AUGUSTIN, ne se-
rait-ce que dans 30 ans, au rythme où vont les choses ?

DOCUMENTATION ET BIBLIOGRAPHIE

A HISTORIQUE.

- DDP de 1970 et 1971
- "Vie dans les Montagnes" JEAN de VIEIX
- "Histoire générale de Tréguier" (Tomes I et II) JEAN de VIEIX
- Revue "L'ENQUÊTE" revue franco-léonaise mensuelle (mai 1911)
- "CHAMRIL" Antoinette COUSSEUX (1970)
- "Les Montagnes" de SARAHU (1965)
- "Incendis des Forêts des Montagnes au XVIIIème siècle" J.G. SABONDE, curé de Tréguier (1981)
- "A la Gloire des Montagnes" Claude prénome à la séance de "Groupe d'études léonaises de Paris" (22/04/1987)
- "Le Bas-Léonais seigneurial et religieux" ou "Géographie abrégée de la Corvée" CHAMPREVAL (1888 - 87)
- "Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle" (Tome III) - Abbé J.B. FOULQUIER
- "Dictionnaire topographique de la France" A. VIGNER
- "Dictionnaire des noms de lieux de France" A. DAULAT et

DOCUMENTATION ET BIBLIOGRAPHIE

- + Centre de documentation : Archives Départementales de la Corvée & Tulle.

B POPULATION.

- DDP de 1964 - 1969 - 1970 - 1974 (listes nominatives par hab.)
- Registres d'Etat Civil de la Mairie de SAINT-AUGUSTIN
- Articles sur la population parus dans le journal quotidien "La Montagne"

Articles de presse :

- "Courrier Economique de Tulle-Vassal" édité par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tulle-Vassal (2ème trimestre 76)
- "Renseignements Corvèens" (Novembre 1971) édité par la Fédération UDR de la Corvée
- "Population et Société" (Mars 76) Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Economiques et Sociales
- "La Lettre de Léonais" (Novembre 1974) Publication trimestrielle des Assemblées Régionales du Léonais. (Conseil Général et Comité Economique et Social).
- "Les Nouvelles" (Décembre 1974) Journal interparoissial de SAINT-AUGUSTIN, Collège de Bar, Chammeil.

A. HISTORIQUE.

- "Veis dans les Monédières" JEAN de VEIX (1891 (Tome III))
- "Histoire générale de Treignac" (Tomes I et II) JEAN de VEIX
- Revue "LENOUZI" revue franco-limousine mensuelle (mai 1911)
- "CHAUMEIL" Antoinette COUGNOUX (1970)
- "Les Monédières" Dr LAPARGE (1935)
- "Incendie des Forêts des Monédières au XVIème siècle" J.G. LABORDE, curé de Brignac (1881)
- "A la Gloire des Monédières" discours prononcé à la Séance du "Groupe d'études limousines de Paris" (23/04/1937)
- "Le Bas-Limousin seigneurial et religieux" ou "Géographie abrégée de la Corrèze" CHAMPEVAL (1896 - 97)
- "Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle" (Tome III) - Abbé J.B. POULBRIERE
- "Dictionnaire toponymique de la France" A. VINCENT
- "Dictionnaire des noms de lieux de France" A. DAUZAT et Ch. ROSTAING
- + Consultation de cartes historiques de la Corrèze
- Lieu de Consultation : Archives Départementales de la Corrèze à Tulle.

B. POPULATION.

- RGP de 1954 - 1962 - 1968 - 1975 (listes nominatives par hab.)
- Registres d'Etat Civil de la Mairie de SAINT-AUGUSTIN
- Articles sur la population parus dans le journal quotidien "La Montagne"
- Articles de revue :
- "Courrier Economique de Tulle-Ussel" édités par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tulle-Ussel (2ème trimestre 76)
- "Renouveau Corrèzien" (Novembre 1975) éditée par la Fédération UDR de la Corrèze
- "Population et Sociétés" (Mars 76) Bulletin Mensuel d'Information Démographiques, Economiques et Sociales
- "La Lettre du Limousin" (Novembre 1975) Publication trimestrielle des Assemblées Régionales du Limousin. (Conseil Général et Comité Economique et Social).
- "Les Nouvelles" (Décembre 1975) Journal interparoissial de SAINT-AUGUSTIN, Orliac de Bar, Chaumeil.

C. AGRICULTURE ET BOIS.

- RGA de 1970 et 1964

- "Recensement Général en Corrèze" 1970 - 1971 (Tome III) :
"Premiers éléments de structures par régions agricoles"
DDA et service statistique de Tulle et Service Central des
Enquêtes et Etudes Statistiques (Mai 1973)
- "Orientation régionale de la production forestière" Centre
Régional de la propriété forestière du Limousin(1970)
- "Commercialisation des Bois Corrèziens" (Juin 1971) DDA de La
Corrèze
- Registre des foires de la Mairie de SAINT-AUGUSTIN
- Registre de la Chasse de la Mairie de SAINT-AUGUSTIN

D. DIVERS.

- Thèse : "Les plateaux du Nord-Est de Tulle" : Etude humaine
et économique - Michelle LAMBERT (diplôme exécuté sous la
direction de M. CHABOT (1957)
- Documentation du Crédit Agricole du canton de Corrèze
- Documentation de la Perception de Corrèze
- Documentation diverse et nombreuse de la Mairie de SAINT-
AUGUSTIN, dont : une "Enquête communale de 1975" faite par
Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

A La Mairie de SAINT-AUGUSTIN, étude du :

- Budget;
- Cadastre et de la matrice cadastrale ;
- Registre des Etats de Section ;
- Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
- Enquêtes et renseignements recherchés auprès de plusieurs
habitants de SAINT-AUGUSTIN
- Détails et renseignements très nombreux fournis par le Secré-
taire de Mairie.

CHAPITRE III : Etude démographique de SAINT- AUGUSTIN

A. Evolution de 1880 à 1964

1°) L'évolution de 1880 à 1912

2°) L'évolution de 1912 à 1964